



HEGALALDIA
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
POUR LA SAUVEGARDE DE LA
FAUNE SAUVAGE

ASSOCIATION HEGALALDIA
QUARTIER ARRAUNTZ,
CHM BERETERRENBORDA
64480 USTARITZ
05.59.43.08.51 06.76.83.13.31
ASSOCIATION@HEGALALDIA.ORG

LETTRE OUVERTE

Ustaritz,
Le 03/02/2020

Mme la Présidente de la Région Occitanie
Mr le Président du département des Hautes-Pyrénées,
Mrs et Mmes les vice-président.e.s,
Mrs et Mmes les Président.e.s des Communautés de Communes du 65
Mrs et Mmes les maires du 65,
Mrs et Mmes les député.e.s
Candidat.e.s aux élections municipales
Associations environnementales, Naturalistes, écologistes, amoureux
des animaux, Habitants du 65...

Objet : Lettre ouverte pour la reconnaissance financière de l'aide apportée par l'association Hegalaldia dans le département des Hautes-Pyrénées

À l'heure où la biodiversité est malmenée, où l'environnement se dégrade, où la prise de conscience du bien-être animal prend de l'ampleur... **la faune sauvage des Hautes-Pyrénées a besoin de nous et de vous !**

L'association Hegalaldia, association départementale pour la sauvegarde de la faune sauvage, gère le seul centre de soins pour la faune sauvage des Pyrénées-Atlantiques (64). **Elle accueille ainsi chaque année entre 2000 et 2500 animaux sauvages en détresse** dans le but de les soigner, de les réhabiliter et de les relâcher dans leur milieu naturel.

Agrée pour la protection de la nature et déclarée d'intérêt général, l'association est également amenée à accueillir des animaux sauvages en provenance des Hautes-Pyrénées (65), ce département ne disposant pas de centre de sauvegarde, ce qui n'est pas un problème en soi car nous sommes situés à moins de 2h de la ville de Tarbes.

Le service rendu par l'association Hegalaldia est **un service entièrement gratuit** (la faune sauvage n'appartenant à personne) et ouvert à tous. Néanmoins, afin de fonctionner, le centre de soins est dépendant des subventions publiques. L'association peut ainsi compter entre autres sur la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'Agglomérations Pays Basque ainsi que la Communauté d'Agglomérations Pau Béarn Pyrénées. À ces partenaires institutionnels s'ajoute l'appui d'entreprises privées, de mécènes (voir liste sur notre site internet : <https://www.hegalaldia.org/liste-partenaires-amis/>) et le soutien financier de nos sympathisants sans qui nous ne pourrions rien !

Même si le centre de soins bénéficie d'une aide financière non négligeable de ces institutions, les frais nécessaires aux soins de ces animaux chaque année sont difficiles à couvrir. Or, bien que le centre accueille des animaux en provenance des Hautes-Pyrénées, l'activité d'Hegalaldia **manque de reconnaissance de la part du Conseil Départemental du 65 tout comme de la Région Occitanie ou des communautés d'agglomérations locales qui refusent de participer aux frais liés à l'accueil des animaux sauvages trouvés sur leur territoire** (estimation de 20 000€ / an pour l'ensemble de ce territoire) !

Depuis 2006, l'association sollicite les élus des Hautes-Pyrénées en vain. Les réponses, bien peu nombreuses au regard des multiples demandes effectuées sont jusqu'alors négatives malgré une augmentation constante d'accueil d'animaux en provenance des Hautes-Pyrénées et de nombreuses tentatives de persuasion.

Le centre de soins arrivant difficilement à fonctionner malgré l'aide précieuse de ses partenaires de Nouvelle-Aquitaine, il n'est plus possible pour Hegalaldia de continuer à accueillir et à soigner les animaux en provenance du 65 sans engagement financier de ce dernier.

Au cours de l'année 2019, l'association a pris la décision d'arrêter les déplacements dans les Hautes-Pyrénées en incitant les particuliers ayant trouvés un animal en détresse à se déplacer jusqu'à notre clinique vétérinaire partenaire du 64 la plus proche. Cela afin de filtrer le nombre d'accueil et d'arrêter d'épuiser nos bénévoles.

Décision difficile pour nous car nous avons souvent laissé des particuliers dans le désarroi face à des animaux sauvages en détresse les menant, sans prise en charge, vers une mort certaine.

Ce changement n'aura finalement pas aidé à régler le problème puisque le nombre d'animaux accueillis en 2019 était supérieur au nombre d'animaux accueillis en 2018, soit 138 animaux. À cela il faut ajouter plus de 90 individus que nous avons géré à distance (mort dans nos cliniques partenaires, envolés, échappés, redirigés...)

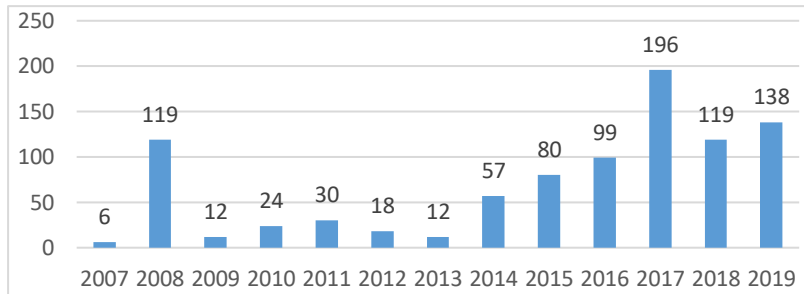


Figure 1: Evolution des accueils en provenance des Hautes-Pyrénées

2008 : Saisie de 105 Léothrix jaune (Rossignols du Japon)

2017 : Intensification du réseau bénévole et augmentation des accueils dans sa globalité

De ce fait, en 2020, l'association arrête purement et simplement d'accueillir les animaux en provenance du département des Hautes-Pyrénées tant que le service rendu ne recevra pas de reconnaissance et d'aide financière de ce secteur. Seules les espèces à PNA (plan national d'action) : Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Milan royal ; pour lesquelles le Ministère nous accorde une aide, seront pris en charge par Hegalaldia.

Il faut bien comprendre que nous n'avons aucunement envie de faire passer l'aspect financier avant l'intérêt des animaux mais à ce rythme si nous continuons ainsi nous n'aurons même plus de quoi soigner les animaux de notre département pour lesquels nos élus font de gros efforts financiers.

Construire et financer un centre de soins sur le territoire du 65 n'est pas la solution car cela coute très cher à l'investissement et à l'entretien. Hegalaldia, de par son expérience, ses installations, son réseau... est tout à fait capable de gérer ce secteur mais sans une participation financière ce n'est plus envisageable. D'autant qu'il ne faut pas oublier qu'Hegalaldia est une référence pour la gestion des espèces emblématiques qu'on peut trouver sur les Pyrénées notamment le Gypaète barbu, le Vautour fauve, le Percnoptère d'Égypte, le Milan royal, l'Aigle royal... en grande majorité des espèces à fort enjeu environnemental.

Il faut savoir que la prise en charge de la faune sauvage en détresse ne peut se faire que par les centres de soins officiels et que même les vétérinaires, s'ils peuvent agir dans l'urgence pour prodiguer les premiers soins, doivent obligatoirement renvoyer les animaux vers un centre de soins.

Sachant qu'il est de la responsabilité du maire d'assurer la sécurité morale (sensibilité à la souffrance animale) sanitaire (pathologies, risque sanitaire) et physique (morsures, griffures...) de ses concitoyens il est plus que judicieux, en cette période préélectorale de sensibiliser les actuels et futurs élus à ce sujet qui les concernent directement.

Vous pouvez nous aider à convaincre !

Habitants des Hautes-Pyrénées, vous pouvez également montrer l'importance de ce service en interpellant vos élus par le biais de courriers, en partageant votre aventure lorsque vous avez trouvé un animal en détresse, en faisant une pétition, en parlant autour de vous, en relayant l'information ou toute autre action nous permettant d'obtenir gain de cause car les habitants des Hautes-Pyrénées méritent eux aussi de pouvoir bénéficier d'un service d'intérêt général de qualité. La faune sauvage du 65 a besoin de nous tous !

L'association souhaite par cette démarche clarifier sa situation dans les départements des Hautes-Pyrénées tout en ayant la reconnaissance financière attendue pour son service rendu.

Notre mission ne pourra reprendre dans la Région Occitanie QUE lorsque les collectivités concernées financeront le service rendu. En cette période électorale nous seront peut-être plus écoutés !